

Loir-et-Cher - Blois - Vie de la cité

Centre de loisirs : les animateurs planchent

19/10/2013 05:27

Les animateurs des centres de loisirs sans hébergement de Blois étaient invités mercredi dernier à une journée pédagogique dans les locaux de l'ALSH Robert-Cartier. Carole Ménard, responsable du service enfance de la ville explique le but d'une telle journée : *« Enrichir la connaissance et la réflexion des acteurs éducatifs, amener les animateurs à échanger sur leurs pratiques et apporter à l'équipe des outils pour s'adapter au mieux aux nouveaux rythmes scolaires de 2014. »*

Le point fort de la matinée fût la prestation de Dominique Dekaetlare, de l'association Respire, venu présenter une approche théorique de « l'activité ». Il fut ainsi question, dans un premier temps, des différents modèles de pédagogie, puis de la place de l'activité dans les structures dites « de temps libre ». En fin de matinée, la cinquantaine d'animateurs s'est répartie en groupes pour animer chacun une scène d'activité dans un cadre défini. Après le déjeuner, les interventions de Damien Bertrand, directeur adjoint du service éducation, et de Yann Bourseguin, adjoint au maire en charge de l'éducation, ont retenu l'attention. Le premier a tenu à souligner *« l'importance d'une journée comme celle-ci, temps privilégié pour repenser et améliorer les pratiques professionnelles »* tandis que le second se félicitait de *« l'engagement dans cette grande démarche qui s'inscrit dans le projet éducatif local et dans la réforme afin d'être en position optimale à la rentrée 2014. »* Il a annoncé par ailleurs la future rencontre avec le conseil des parents d'élèves pour poursuivre ce cycle préparatoire. Parmi ces stagiaires d'un jour, se trouvait Cécile, animatrice à la Croix-Chevalier : *« J'ai très envie d'expérimenter de nouvelles méthodes, de nouvelles approches, de porter peut-être un nouveau regard sur ma pratique. On a un beau métier, il faut le préserver »*. Les parents sauront qu'il y avait de bonnes raisons de fermer le centre ce mercredi 16 octobre.